

Rapport RTS 28 – Exercice 2024

EQUITAM

1. Introduction

Conformément aux exigences de la Directive européenne MiFID II (2014/65/UE) et au Règlement Délégué (RTS 28), EQUITAM publie son rapport annuel relatif aux cinq principaux intermédiaires et lieux d'exécution utilisés dans le cadre de son activité de gestion sous mandat. Ce rapport ne couvre pas les activités de gestion collective (OPCVM, FIA) qui relèvent d'autres obligations réglementaires. Son objectif est d'apporter une transparence accrue sur la qualité d'exécution obtenue au bénéfice des clients, en présentant à la fois des données quantitatives et une analyse qualitative détaillée.

2. Méthodologie et gouvernance

EQUITAM ne procède pas elle-même à l'exécution des ordres sur les marchés financiers. Ces derniers sont transmis à des prestataires de services d'investissement (PSI) dûment sélectionnés et autorisés.

La sélection et l'évaluation de ces intermédiaires reposent sur une approche structurée et documentée :

- Une phase de due diligence préalable permettant de vérifier la solidité financière, la réputation et les capacités opérationnelles du PSI.
- L'évaluation annuelle de la qualité d'exécution par un Comité des PSI d'exécution, composé d'au moins un dirigeant et des gérants financiers. Ce comité analyse les conditions d'exécution obtenues, valide les contreparties autorisées et rend compte de ses travaux par un procès-verbal archivé.
- La prise en compte de critères objectifs (prix, coûts, rapidité, qualité opérationnelle) et qualitatifs (relation de long terme, fiabilité, robustesse des outils mis à disposition).

3. Facteurs de sélection privilégiés

Dans le cadre de sa politique de meilleure sélection et exécution, EQUITAM retient plusieurs critères hiérarchisés selon les classes d'actifs et les conditions de marché :

1. Niveau des courtages, prix obtenus et coût total.
2. Liquidité des instruments financiers.
3. Qualité de l'exécution mesurée sur la base des rapports internes et externes.
4. Qualité des outils mis à disposition par les intermédiaires (robustesse, flexibilité, latence, etc.).
5. Données post-trade, permettant une vérification et un suivi précis des conditions d'exécution.
6. Qualité de la relation de long terme, favorisant la stabilité et la continuité des services.

4. Résultats par classe d'instruments financiers (exercice 2024)

En 2024, EQUITAM a recouru à un seul prestataire pour l'ensemble des instruments financiers négociés dans le cadre de la gestion sous mandat : UBS. Cette centralisation a permis de garantir une homogénéité dans l'exécution et une qualité de service optimale.

Classe d'instruments	Intermédiaire principal	% Volume	Commentaires
Actions	UBS	100 %	Exécution centralisée, liquidité satisfaisante, délais rapides. Les outils ainsi que l'accès aux données post-trades sont jugés non-satisfaisants.
ETFs	UBS	100 %	Exécution centralisée, liquidité satisfaisante, délais rapides. Les outils ainsi que l'accès aux données post-trades sont jugés non-satisfaisants.
OPC	UBS	100 %	Transmission efficace et conforme à la politique interne.

5. Informations qualitatives

- Changements en 2024 : aucun changement significatif n'a été observé ; UBS est resté l'intermédiaire unique pour toutes les classes d'actifs.
- Inducements : EQUITAM ne perçoit aucun avantage monétaire ou non monétaire (recherche incluse) susceptible d'influencer le choix des intermédiaires.
- Ordres dirigés : EQUITAM n'accepte pas d'ordres dirigés par ses clients ; tous les ordres sont traités selon sa politique interne de meilleure exécution.
- Conflits d'intérêts : EQUITAM n'entretient aucun lien capitalistique, participation croisée ou relation susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts avec UBS.
- Qualité d'exécution : les analyses internes et le suivi assuré par le Comité des PSI d'exécution ont confirmé que les critères de prix, rapidité et fiabilité ont été respectés sur l'ensemble de l'année. Cependant, les outils mis à disposition par le PSI UBS ainsi que la facilité d'accès aux données post-trades ont été jugés non satisfaisant. Le Comité PSI 2024 a décidé d'étudier l'élargissement du nombre de prestataires d'exécution auquel EQUITAM fait appel dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

6. Conclusion

EQUITAM considère que la stratégie retenue en 2024, reposant sur la sélection d'UBS comme prestataire unique, a permis de garantir un niveau de qualité d'exécution satisfaisant pour ses clients en gestion sous mandat. Le Comité des PSI d'exécution a validé la reconduction de cette politique pour l'exercice 2025. Cependant, dans un souci de transparence, de rigueur et de protection des investisseurs, EQUITAM étudie l'entrée en relation avec de nouveaux prestataires d'exécution afin de palier aux éléments jugés non satisfaisant par le comité PSI 2024. Le présent rapport est mis à la disposition des clients et des autorités de tutelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.